

CRITERES DE SELECTION
POUR LES COMPETITIONS DE REFERENCE SENIORES
ANNEE 2025

Compétitions :

- TOP 16 européen : *du 20 au 23 février à Montreux, Suisse* ;
- Coupes du Monde individuelles : *du 14 au 20 avril à Macao, Macao* ;
- Championnats d'Europe U21 : *du 7 au 11 mai à Bratislava, Slovaquie* ;
- Championnats du Monde individuels : *du 17 au 25 mai à Doha, Qatar* ;
- Championnats d'Europe par équipes : *du 12 au 19 octobre à Zadar, Croatie* ;
- Coupe du Monde par équipes mixtes : *décembre à Chengdu, Chine* ;

Dates prévisionnelles des comités de sélection :

- Top 16 européen : *suite aux invitations de l'ETTU* ;
- Coupes du Monde individuelles : *suite aux invitations de l'ITTF* ;
- Championnats d'Europe U21 : *suite aux invitations de l'ETTU* ;
- Championnats du Monde individuels : *suite aux invitations de l'ITTF* ;
- Championnats d'Europe par équipes : *semaine du 8 au 12 septembre* ;
- Coupe du Monde par équipes mixtes : *5 semaines avant la compétition sous réserve des contraintes administratives (visas...) en vigueur à date* ;



Critères de sélection :

TOP 16 Européen du 20 au 23 février 2025 :

Sur invitation de l'ETTU et validation de la DTN.

Coupes du Monde individuelles du 14 au 20 avril 2025 :

Sur invitation de l'ITTF et validation de la DTN

Championnats d'Europe U21 du 7 au 11 mai 2025 :

Sur invitation de l'ETTU et validation de la DTN.

Championnats du Monde individuels du 17 au 25 mai 2025 :

L'équipe de France sera composée de 5 joueurs et joueuses maximum, 2 doubles messieurs, dames et mixtes (quotas obtenus sur règlement ITTF) sur invitation de l'ITTF et validation de la DTN.

Championnats d'Europe par équipes du 12 au 19 octobre 2025 :

Les équipes de France féminine et masculine seront composées de 5 joueurs et de 5 joueuses maximum.

Les joueurs et joueuses retenus seront :

- 1) Le(la) joueur(se) numéro 1 français(e) au classement mondial du 02/09/2025
- 2) Choix DTN, basés notamment sur les joueurs(ses) ayant réalisé des performances régulières en simple de niveau mondial**.

***Performance de niveau mondial :*

Victoires obtenues dans les 6 derniers mois sur les épreuves du WTT, ITTF et ETTU (hors compétitions de clubs), sur des joueurs ou joueuses figurant dans les 50 premières places au classement mondial (WR) à date de la performance



Coupe du Monde par équipes mixtes à Chengdu décembre 2025 :

Critères susceptibles d'évoluer en fonction de la formule de la compétition

L'équipe de France mixte sera composée de 4 joueuses et de 4 joueurs maximum.

Les joueuses et joueurs retenus seront :

- 1) Le(la) joueur(se) numéro 1 français(e) au classement mondial individuel du 07/10/2025
- 2) Choix DTN, basés notamment sur les joueurs(ses) ayant réalisé des performances régulières de niveau mondial**.

***Performance de niveau mondial :*

Individuel : victoires obtenues dans les 6 derniers mois sur les épreuves du WTT, ITTF et ETTU (hors compétitions de clubs), sur des joueurs ou joueuses figurant dans les 50 premières places au classement mondial (WR) à date de la performance.

Double : victoires obtenues sur les épreuves du WTT, ITTF et ETTU (hors compétitions de clubs), sur des paires figurant dans les 10 premières places au WR à date de la performance.

Dispositions complémentaires

Pour l'ensemble des sélections ci-dessus mentionnées, le respect de la [Convention des Sportifs de Haut Niveau](#) (Convention SHN) et de la [Charte des Equipes de France](#) (Charte EDF) et de la [Charte d'éthique et de déontologie de la FFTT](#) est indispensable.

Aussi, les critères sportifs exposés ci-dessus ne sont pas exclusifs. La décision finale de sélection relève de la stricte discréption du Comité de sélection. Des motifs extra-sportifs peuvent être pris en compte par le comité de sélection. Ainsi, la FFTT se réserve le droit de privilégier certains choix dont l'objectif légitime sera de garantir l'image, le bon équilibre et la sécurité du groupe Équipe de France sélectionné. Il est entendu, néanmoins, que la sélection doit s'appuyer sur des éléments suffisamment objectifs, proportionnés et justifiables (situation personnelle rendant impossible la sélection, blessure, comportements contraires à la charte d'éthique et de déontologie dûment identifiés pouvant impacter l'image, le bon équilibre et la sécurité au sein du groupe Équipe de France, etc.)